



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 septembre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	26	5	2	1	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine, LECOMTE Jean-Luc, TESSIER Marie-Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à BOSDEVIGIE Jean Pierre, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : CHABANAT Christine, COUPET Georges

Membres absents : COLIN Julian

Secrétaire de séance : BRUN Patrick

PERSONNEL

Délibération n° 94-2021 : Régime indemnitaire IFSE – Modification du plafond collectivité par agent pour le cadre d'emploi d'agent de maîtrise, groupe C1

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que le régime indemnitaire applicable aux agents, le RIFSEEP IFSE et CIA, a adopté par délibération en octobre 2018 pour une application au compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE), cette délibération prévoit un plafond annuel pour chaque grade différent du montant maxima annuel réglementaire.

Suite à la nomination d'un agent comme responsable des services techniques, il convient d'actualiser le plafond annuel collectivité sur le groupe C1 du cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE ET DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe de fonctions	Emplois	Montant maxima annuel réglementaire par agent	Plafond annuel collectivité par agent
Groupe C 1	Encadrement de proximité, responsabilité technique	11 340 €	3 500 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **MODIFIER** le plafond annuel collectivité par agent pour l'IFSE, cadre d'emploi d'agent de maîtrise, groupe C1, comme proposé ci-dessus ;
- **DIRE** que le reste de la délibération 73-2018 du 25 octobre 2018, portant création d'un nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2019 aux agents de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière reste inchangée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 septembre 2021

La Présidente
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **30 SEP. 2021**
Publié le :

30 SEP. 2021